

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 20
Date de la convocation : 10/03/2023

Objet : Versement d'un fonds de concours au Muretain Agglo – Itinéraire cyclable Le Fauga/Muret

Numéro : II-2023/19

SEANCE du 20/03/2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Pouvoirs : LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole, LEBLOND Alain pouvoir à MASCRE Gérard

Absents : DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du conseil de communauté n°2020.196 du 15 décembre 2020 actant le Schéma directeur des cheminements cyclables et les principes de co-financement des pistes cyclables.

Vu la délibération n°2023.019 du Muretain Agglo ;

Exposé des motifs

La mise en œuvre du Schéma directeur des pistes cyclables nécessite un financement croisé, dont des participations communales.

La conférence des maires élargie du 1^{er} décembre 2020, a débattu des principes de co-financement des communes traversées tels que présentés dans la délibération consacrée à ce sujet.

Considérant l'exposé ci-dessus et la réalisation de l'itinéraire cyclable Le Fauga-Muret et plus précisément les tronçons ci-dessous sur la commune de Lavernose-Lacasse :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102674-20230320-II_2023_19-

Tronçon	Longueur en ml	Coût HT au ml	Coût HT études et travaux	Points communautaires	Points communaux	% communal	Participation communale
Impasse Pacherot	70	1 825	127 781	3	1	25	31 945
Impasse Pacherot	190	271	51 517	3	1	25	12 879
Chemin Pacherot	280	111	30 990	3	1	25	7 747
Chemin Pountils	420	303	127 366	3	1	25	31 842
Plein champs	1075	422	453 566	3	0		
			791 220				84 413

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- Le versement d'un fonds de concours au Muretain Agglo d'un montant de 84 413 €.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE, le 20/03/2022**

Le Maire A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20230320-II_2023_19-